

Bellevue

Votre mairie vous informe

n°70 - Mars 2025

P. 4 Autorités communales
**Élections
municipales 2025**

P. 9 Gestion des déchets
Votre avis compte !

P. 13 Culture
Le retour du Festival Country



Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Editorial



Mylène Schopfer Sandoz
Conseillère administrative

La fin de la législature 2020-2025 approche, mais le printemps arrive à grands pas.

Avec lui, l'envie de sortir et de se promener sur les cheminements piétonniers ou dans les parcs de notre magnifique commune, qui offre un cadre idyllique où la nature et l'eau se rencontrent dans une belle harmonie.

Bellevue est caractérisée par des espaces verts, arborés et boisés : les Bois d'Avault et des Pins, les parcs des Aiglettes, des Grands-Champs, Simon-Eggly, qui doit son nom au premier Maire de Bellevue et a été réaménagé en 2012 après les travaux de renaturation du Nant-des-Limites, le parc Aux-Folies, aménagé en 2023 dans le quartier résidentiel qui porte le même nom, ainsi que le parc Messidor, au Champ-du-Château, dont l'aménagement est en cours.

Des sentiers pédestres permettent également aux promeneurs de s'adonner à la marche en toute sérénité : les chemins des Bisons et du Marais-Du-Four, les sentiers Sans-Souci et de la Glaise. Le plan communal des chemins piétonniers est à votre disposition sur le site internet communal ou à la réception de la mairie.

Quant aux enfants, ils peuvent s'amuser en toute sécurité aux aires de jeux réparties sur le territoire communal : sentier des cordes au parc des Aiglettes,

places de jeux du centre scolaire et aux parcs de la Roselière, des Marettes et Aux-Folies.

Enfin, la Voie verte, qui est en cours de réalisation et traversera notre commune, sera dédiée aux trajets quotidiens de mobilité douce, aux balades et aux loisirs.

Bellevue doit une grande partie de son charme et de son confort à son service des espaces extérieurs. Sans lui, l'environnement urbain n'aurait pas le même attrait et le cadre de vie des habitants ne serait pas aussi agréable et sécurisant. Des voiries, des parcs et des promenades bien entretenus et joliment aménagés contribuent à la beauté visuelle de notre territoire. Ils offrent des lieux de rencontre et de loisirs agréables pour nos communiens, facilitent l'interaction et assurent la cohésion sociale.

Notre service entretient les espaces verts selon le principe de gestion différenciée, qui consiste à diversifier les espaces, favoriser la biodiversité et réduire l'utilisation de pesticides. Tel est le cas au parc Simon Eggly et à la Roselière. Des nichoirs et des ruches sont également disposés dans certains parcs, pour favoriser la biodiversité de la faune. Impliquée, l'équipe des espaces extérieurs a participé au moins quatre fois au concours fleuri des communes genevoises, organisé par la société romande des amis des roses et de l'horticulture. Son travail assidu et remarquable lui a permis de se distinguer en remportant plusieurs prix. En 2020, 1er prix de la commune la plus fleurie dans la catégorie de 3001-5000 habitants, 2ème prix des fontaines fleuries et 3ème prix dans la catégorie des aménagements éphémères. En 2021 et 2024, 2ème prix de la commune la plus fleurie dans la catégorie de 2501-5000 habitants et 3ème prix dans cette même catégorie en 2022.

C'est une aubaine de pouvoir bénéficier de la contribution du service des espaces extérieurs. Un véritable atout pour notre cadre de vie, dont nous sommes particulièrement fiers. Un grand merci pour leur travail et leur engagement sans faille au service de la collectivité. ■

Administration communale

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil municipal s'est réuni pour la trente-troisième fois de la législature et a procédé :

- À la mise à jour du tableau des commissions du Conseil municipal pour la législature 2020-2025,
- À l'élection d'un membre du Bureau du Conseil municipal suite à une démission,
- Au renvoi en commissions sociale ; aménagement ; bâtiments, travaux et sécurité ; finances et administration du projet de motion « Pour proposer davantage de cours de natation, et à Bellevue, sur temps scolaire avec une meilleure sensibilisation à la sécurité dans l'eau de nos écoliers de la 3P à la 8P »,
- Au traitement de trois dossiers de naturalisation. ■

ASSERMENTATION DU CONSEILLER MUNICIPAL MONSIEUR YVES CHIARELLO

En remplacement de Monsieur Raymond Bovo, qui a démissionné au 15 octobre 2024, Monsieur Yves Chiarello (UDC) a prêté serment en introduction de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2024. Les autorités communales lui souhaitent la bienvenue. ■



INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS : SIGNATURES REQUISES

En 2025, le nombre de signatures nécessaires à l'aboutissement des différents outils de la démocratie directe, listés ci-dessous, a été fixé :

- Référendum ou initiative au niveau communal* : 249 signatures,
- Initiative populaire constitutionnelle cantonale : 5619 signatures
- Initiative populaire législative cantonale ou référendum cantonal : 4214 signatures.

Pour plus d'informations, le service cantonal des votations et élections se tient à votre disposition.

*Sur l'ensemble des électeurs que compte la Commune (comprenant les habitants étrangers majeurs résidant en Suisse depuis plus de 8 ans et domiciliés à Bellevue au moment de la dépose des signatures). ■

TAUX DE PARTICIPATION AUX VOTATIONS ET ÉLECTIONS EN 2024

En 2024, la participation des votants bellevistes s'élevait à :

- Votation populaire du 3 mars : 53.9 %,
- Votation populaire du 9 juin : 43.1 %,
- Votation populaire du 22 septembre : 41.1%,
- 2ème tour de l'élection de la Cour des comptes du 13 octobre : 16.5 %,
- Votation populaire du 24 novembre : 47.1 %.

Globalement, Bellevue se situe en-dessous de la moyenne du niveau de participation cantonale. ■

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

En décembre dernier, les listes des cinq partis présentant des candidats à Bellevue aux élections pour le Conseil municipal et pour le premier tour du Conseil administratif¹ du 23 mars prochain ont été publiées.

À Bellevue, 45 personnes sont candidates au Conseil municipal qui compte 19 sièges à pourvoir, tandis que 6 sont candidats au Conseil administratif qui comporte 3 sièges. Le nombre de candidats est en augmentation par rapport aux élections de 2020 (42 candidats au Conseil municipal et 4 au Conseil administratif). À noter que les 6 candidats au Conseil administratif se présentent aussi au Conseil municipal. Parmi les candidats au Conseil municipal, 14 sont sortants, c'est-à-dire qu'ils siègent actuellement et se présentent à nouveau. Parmi les candidats au Conseil administratif, 1 est déjà en fonction.

Sur le plan démocratique et pour une commune de cette taille, c'est une vraie chance de pouvoir compter sur une variété de partis et un nombre aussi important de candidats. De nombreuses communes peinent en effet à trouver le nombre suffisant de candidats par rapport aux places à pourvoir. Bellevue se présente donc comme une commune dynamique au sein de laquelle les habitants s'intéressent à la vie politique. Il reste à confirmer cette impression par le taux de participation et là, la balle est dans votre camp ! L'enjeu est de taille, car il s'agit d'élire les représentants de la Commune pour les cinq années à venir, ceux qui prendront des décisions sur des sujets essentiels de votre vie quotidienne tels que l'aménagement du territoire, l'offre culturelle, les places en crèche ou encore la sécurité. Vous aussi, participez à la vie démocratique et votez ! Chaque voix compte ! Vous trouverez ci-contre les listes officielles déposées à la Chancellerie d'État. ■

LISTES OFFICIELLES DÉPOSÉES À LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

ÉLECTION AU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVUE

Liste 1 : PLR Bellevue

1. SCHOPFER SANDOZ Mylène
2. CARRILLO Jean-Marc
3. SCHIAVO Robert
4. CHONG Laurence (CHONG-BITZ)
5. BRÜGGER Sandrine
6. ESCALERA Raphael
7. COLARUSSO Alessandro
8. COSTA Cristel (COSTA-VAZQUEZ)
9. CIANCIULLI Selena
10. BERGUNDTHAL Sylvain
11. CHINCARINI Alexandre
12. KHANNA SPIELMANN Amrita

Liste 2 : BdA - Bellevue d'Avenir

1. THOREL RUEGSEGGER Anne
2. DELALOYE Grégoire
3. FALLET Léonie
4. GUERNE Pierre André
5. HURNY CABEZAS Anne-Catherine
6. KESTIN Yair
7. KOCHERHANS Caroline
8. PICARD FLUMET Nicole
9. RAMACIOTTI Pascal
10. SOPPELSA Frédéric
11. ZOLFANELLI Mariella

Liste 3 : UDC Bellevue

1. CONTI Virna
2. CHIARELLO Yves (Alain)
3. CONTI Ankica
4. CHIARELLO Sébastien
5. VÖGELI Christian
6. ANSERMET Christophe
7. BROTO Monique

Liste 4 : Le Centre - Vert'Libéraux (Bellevue)

1. ROMAGNOLI Virginie
2. GATTI Sonia
3. MERZOUK Aymen
4. CID Michaël
5. COSTA Alessandra
6. FAVRE Michel
7. GUBLER Gilles
8. LACROIX Andrea
9. SCHREY Fabian (Lorenz)

Liste 5 : Libertés et Justice sociale

1. BALESTRA Pascale
2. DECORVET Christian
3. DELPLACE FADHLAOUI Nathalie
4. GUMOWSKI Florence
5. SADKHAN Haidar
6. SCHNEIDER Laurence (-HARDY)

1^{ER} TOUR DE L'ÉLECTION AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE BELLEVUE

Liste 1 : Le Centre - Vert'Libéraux (Bellevue)

1. ROMAGNOLI Virginie

Liste 2 : PLR Bellevue

1. SCHOPFER SANDOZ Mylène
2. CARRILLO Jean-Marc

Liste 3 : BdA - Bellevue d'Avenir

1. THOREL RUEGSEGGER Anne

Liste 4 : Libertés et Justice sociale

1. BALESTRA Pascale

Liste 5 : UDC Bellevue

1. CONTI Virna

¹ Si trois candidats n'ont pas atteint la majorité absolue, un second tour de l'élection du Conseil administratif se déroulera le 13 avril 2025. Le

Conseil municipal, quant à lui, est élu en un seul tour.

Le saviez-vous ? Depuis 2005, dans le canton de Genève, les étrangers majeurs résidant en Suisse depuis au moins 8 ans disposent du droit de vote, d'initiative et de référendum au niveau communal. Si vous êtes de nationalité étrangère et que vous remplissez ces conditions, vous pouvez voter le 23 mars prochain dans votre Commune de domicile ! N'hésitez pas à faire valoir votre droit de vote ! ■

THIERRY LACHAVANNE FÊTE SES 25 ANS DE FONCTION !



À l'occasion des 25 ans de fonction du responsable du service des bâtiments, Monsieur Thierry Lachavanne, cet article revient sur son parcours et les défis rencontrés. Retour sur un quart de siècle de dévouement et de perspicacité.

Vous êtes aujourd'hui responsable du service des bâtiments, gérez l'ensemble des bâtiments communaux et supervisez une équipe de quatre collaborateurs. Mais revenons à vos débuts, comment tout a commencé ?

J'ai commencé à travailler au service des bâtiments le 1^{er} décembre 1999 en tant qu'adjoint du responsable, après un passage dans le monde de la mécanique automobile. Je m'occupais de l'entretien et du nettoyage de

l'école, de ses alentours et des autres bâtiments communaux, dont la mairie. J'étais aussi en contact avec les habitants dans le cadre de la mise à disposition des salles. Mais à l'époque, tout était beaucoup plus petit, les bâtiments Gitana et des Aiglons n'existaient pas et le parking souterrain non plus. Au fil des années, j'ai acquis de l'expérience et je me suis formé, notamment en tant que responsable de bâtiment scolaire mais aussi en tant que formateur d'apprentis. Depuis 2022, j'occupe le poste de responsable de service... et après 25 ans, je me réveille toujours avec la même envie de venir au travail.

Perspicace, prévoyant, rien ne vous échappe. Qu'est-ce qui est le plus important pour vous au travail ?

En tant que responsable du service des bâtiments, il est important que nos locaux soient propres et bien entretenus pour éviter les dégradations. Je veille aussi à ce qu'il y ait une bonne ambiance au sein de l'équipe, ce d'autant plus que j'ai été à leur place dans le passé.

25 ans et de nombreuses expériences. Auriez-vous une anecdote à partager ?

Plus qu'une ! Cela me fait toujours plaisir de recevoir des petits mots de remerciements de la part des élèves à Noël, sans parler de leurs sourires quand le Père Noël fait son entrée lors de la fête de fin d'année. Je garde aussi un très bon souvenir du 150^{ème} anniversaire de la Commune. Quand nous travaillons sur une nouvelle manifestation, c'est aussi tout un défi logistique. Comme pour Bellevue en fête, qui s'est tenue en 2023 au Centre sportif de la Vigne Blanche ou le Festival Country qui se tiendra sur la nouvelle place du village. ■

Technique, bâtiments et services extérieurs

TRAVAUX PUBLICS

Jonction de Versoix : réaménagement de la route des Romelles

Comme présenté lors de la séance publique du 12 février dernier, la route des Romelles va entièrement faire peau neuve.

Des travaux préparatoires ont démarré en février. Les travaux de réaménagement commenceront, quant à eux, dans le courant du mois sur le tronçon compris entre le carrefour de l'entrée / sortie d'autoroute de la jonction de Versoix et le carrefour de la route de Lausanne. Cet axe routier restera ouvert pendant toute la durée des travaux, avec des mesures de circulation alternée.

La route des Romelles est un axe central sur la commune et fortement fréquenté. Les travaux de réaménagement ont notamment pour objectif d'adapter le réseau routier local et de créer des voies d'accès directes au

quartier de Champ-du-Château. La sécurité des piétons et des cyclistes sera renforcée avec la création de pistes cyclables et de trottoirs distincts. Afin de fluidifier le trafic, le giratoire d'entrée / sortie d'autoroute comptera deux voies de circulation.

La durée des travaux est estimée à 18 mois. Ce chantier sera entièrement géré et suivi par l'office fédéral des routes.

La place du village refait surface

La place du village, soit le parc des Aiglettes, refait peu à peu surface. D'ici la belle saison, le gazon aura poussé et il sera d'autant plus agréable d'emprunter les cheminements piétonniers. La mise en place de jets d'eau et l'installation de bancs sont également prévues.

Port-Gitana : amélioration des accès à l'eau

Les travaux de réaménagement du traditionnel bassin de baignade, le

rond dans l'eau, ont commencé. La construction d'une jetée de protection, côté Versoix, est également en cours. Ces travaux ont pour objectif de favoriser l'accès à l'eau aux baigneurs, et plus particulièrement, d'assurer une meilleure qualité d'eau au sein du rond dans l'eau, afin de limiter la propagation de puces de canards. En stabilisant le niveau de profondeur de la plage, les baigneurs pourront également se baigner plus sereinement.

Travaux de sécurisation sur la route de Valavran

D'ici fin juin, les travaux de sécurisation, conduits à proximité de l'arrêt TPG Colovrex, seront terminés. La création d'un îlot central dans le secteur incitera les conducteurs à réduire leur vitesse et contribuera ainsi à la sécurité des usagers de la route, ce d'autant plus à proximité d'un arrêt de transports publics. ■

CONCOURS FLEURI DES COMMUNES GENEVOISES : LE SERVICE DES ESPACES EXTÉRIEURS EST SUR LE PODIUM

Félicitations à toute l'équipe du service des espaces extérieurs qui a remporté la deuxième place au concours fleuri des communes genevoises, dans la catégorie 2601-5000 habitants.

Organisé par la société romande des amis des roses et de l'horticulture, ce concours est ouvert à l'ensemble des Communes et des Villes genevoises, lesquelles sont divisées en sept

catégories en fonction du nombre d'habitants. Un jury examine les emplacements retenus sur la commune sur la base de six critères : choix des plantes et exposition, bienfacture de la plantation, concept et créativité, qualité de l'entretien, durée de la décoration et intégration dans l'environnement. ■

PARKING GITANA : DES TARIFS PLUS BAS EN VIGUEUR



Depuis novembre dernier, le parking Gitana est entièrement ouvert au public. Après environ cinq mois d'exploitation, la Commune de Bellevue vous rappelle quelques informations, afin d'en faciliter l'accès.

Situé au centre du village, le parking facilite l'accès aux commerces,

aux restaurants, ainsi qu'aux équipements publics situés sur la route de Lausanne. Des bornes de recharge sont également à disposition des véhicules électriques au 1er sous-sol.

L'entrée du parking se situe au Parc des Aiglettes, à côté du bâtiment de la mairie. La sortie se trouve, quant à elle, à côté de la station-service BP.

De nombreux véhicules stationnent à proximité de la mairie ou sur les places réservées aux clients de la station-service BP, en particulier à l'heure où la cloche sonne, ce qui est parfois source de tensions entre les automobilistes et les autres usagers de la route. Pour cela, la Commune encourage les parents, qui déposent ou récupèrent leur(s) enfant(s) en voiture, à utiliser le parking Gitana, ce d'autant plus qu'il n'est pas nécessaire de passer à la caisse pour valider son ticket les 10 premières minutes.

De nouveaux tarifs, revus à la baisse, ont été approuvés. Les premières 90 minutes sont désormais gratuites. La liste complète est affichée aux caisses du parking. Celles-ci se situent à la sortie piétons, au 1er sous-sol, côté mairie (cash et cartes acceptés) et à côté du bâtiment administratif de l'école (cartes uniquement). ■

QUE FAIRE POUR ÉRADICHER LE MOUSTIQUE TIGRE ?

Le moustique tigre est une espèce exotique extrêmement envahissante qui colonise progressivement l'Europe. Le moustique tigre est plus petit que la plupart des moustiques indigènes puisque son corps mesure environ 5 mm. Zébré de noir et de blanc, il s'installe préférentiellement dans les zones urbaines et habitées et se sert des surfaces d'eau stagnante, aussi petites soient elles, pour pondre ses œufs.

Depuis quelques années, le canton de Genève et les Communes genevoises

mettent en œuvre des mesures pour éradiquer cette espèce qui ne fait pas partie de la faune locale. Ce moustique est actif toute la journée et pique avec insistance pendant plusieurs semaines dans un espace réduit. Qui plus est, bien que le risque soit limité, il peut être vecteur de maladies exotiques telles que la dengue, le zika et le chikungunya.

Mesures à prendre dans son jardin, sur son balcon ou sa terrasse et autour de chez soi

- Retourner tous les pots, récipients inutilisés.
- Ne pas laisser dehors des objets – bâches, jouets, pneus, etc. – qui pourraient retenir de petites flaques.

- Vider tout récipient ouvert contenant de l'eau – abreuvoirs, arrosoirs, etc. – au moins une fois par semaine.
- Mettre un couvercle ou une moustiquaire sur les réservoirs d'eau de pluie ou les pieds de parasols.
- Vérifier que les cheneaux (gouttières) ne soient pas obstrués et n'accumulent pas d'eau.
- Comblent totalement les espaces qui contiennent de l'eau – par exemple la soucoupe d'un pot de fleurs – avec du sable.
- Encourager l'adoption des bonnes pratiques dans votre voisinage : proposer à votre coopérative ou votre régie d'afficher des supports d'informations, disponibles sur le site www.ge.ch/moustique-tigre.

Dans certains endroits, il est difficile d'éliminer les points d'eau accumulés, comme sur les grilles d'évacuation des eaux claires. Ces surfaces doivent dès lors être traitées avec un anti-larve non nocif pour l'environnement, reconnaissable à la référence BTI et préconisé par les autorités. Il ne faut pas utiliser d'autres produits car ceux-ci peuvent entraîner des effets nocifs et contre-productifs en détruisant les prédateurs naturels du moustique tigre.

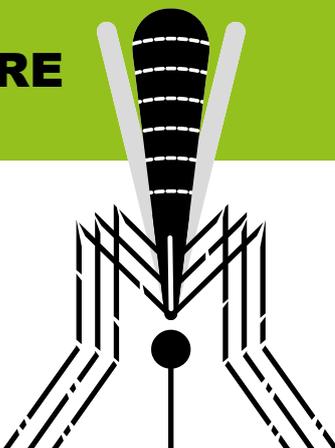
Interventions spécifiques du service des espaces extérieurs

Le service des espaces extérieurs interviendra activement sur les parcelles relevant de la responsabilité communale, soit les espaces publics et les domaines communaux. Plus de 450 bouches d'évacuation d'eau claire seront traitées avec un produit anti-larve ciblé et non nocif pour l'environnement entre fin mai et fin septembre.

Il incombe aux particuliers, et notamment aux propriétaires de terrains, de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter la propagation.

Pour permettre d'engager des mesures communes, merci de bien vouloir communiquer toute présence de moustique tigre, soit sur la plateforme suisse dédiée aux moustiques invasifs (www.zanzare-swizzera.ch), soit auprès du service technique communal sur technique@mairie-bellevue.ch. ■

PAS DE MOUSTIQUE TIGRE CHEZ MOI





Ne pas laisser dehors des objets – bâches, jouets, pneus... – qui peuvent retenir de petites flaques.



Ne pas utiliser des produits non ciblés qui détruisent les prédateurs du moustique tigre.



Retourner tous les pots ou récipients inutilisés.



Vider au moins une fois par semaine tout récipient ouvert contenant de l'eau.



Fermer hermétiquement tous les récipients qui ne peuvent pas être vidés (réservoirs, pieds de parasols, etc.).



Si c'est possible, mettre du sable pour éviter la présence d'eau.



Traiter les points d'eau stagnante des canalisations avec un anti-larve biologique non nocif.

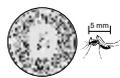


Respecter les plans d'eau naturels où les prédateurs du moustique tigre l'empêchent de s'implanter.

JARDINS ET BALCONS :
Les bons réflexes pour tenir le moustique tigre à distance.



CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se plaît dans les zones habitées et évite les espaces naturels. 
- Quelques centimètres d'eau stagnante durant une semaine peuvent suffire pour faire émerger une nouvelle génération de moustiques tigres.
- Les sites de ponte qui ne peuvent pas être supprimés (grilles, etc.) nécessitent un traitement avec un anti-larve biologique, ciblé et non nocif pour l'environnement. Attention, ne jamais utiliser d'autres produits.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

KOF 7003400 LIM

En savoir plus et trouver le bon anti-larve :
www.ge.ch/moustique-tigre

Développement durable et déchets

LE POINT SUR LES ZONES DE LEVÉES EN PORTE-À-PORTE SUR LA COMMUNE



Depuis plusieurs années, la politique communale relative à la gestion des déchets est de supprimer les levées de déchets en porte-à-porte au fur et à mesure de l'avancée de la construction de nouvelles bennes enterrées. Cela permet de réduire les impacts négatifs de la levée de déchets dans les zones résidentielles, et notamment le passage des camions poubelles.

À ce jour, seules les ordures ménagères et les déchets encombrants, le bois et la ferraille sont encore levés en porte-à-porte. Les autres déchets doivent être déposés dans un éco-point de la commune, ou pour certains, à l'ESREC des Chânat. En ce qui concerne les ordures ménagères, un nombre restreint de secteurs bénéficie encore de levées en porte-à-porte. Il s'agit en effet de secteurs à faible densité pour lesquels la distance entre le point de collecte le plus proche et le lieu d'habitation est trop importante. ■

PEUT-ON LAYER SA VOITURE SUR SA PLACE DE PARKING ?

Il vaut mieux se renseigner avant de laver sa voiture sur une place de parking, et ce en raison de l'amende encourue. Selon la loi fédérale sur la protection des eaux, il est strictement interdit de déverser ou de laisser s'écouler dans les eaux d'égouts des substances pouvant contaminer l'eau, dont des produits de nettoyage.

Ainsi, pour laver votre voiture en toute impunité et dans le respect de l'environnement, il faut s'assurer que la place de parking soit raccordée à des canalisations acheminant les eaux usées vers des réseaux d'égouts distincts. Pour cela, n'hésitez pas à contacter le service technique par courriel sur technique@mairie-bellevue.ch ■

QUESTIONNAIRE EN LIGNE SUR LA GESTION DES DÉCHETS : VOTRE AVIS COMPTE



La gestion des déchets sur le territoire communal soulève d'importantes problématiques. Soucieuse d'adapter ses prestations, l'administration communale a élaboré un questionnaire en ligne, strictement anonyme, afin de mieux comprendre la manière dont les habitants traitent leurs déchets,

mais aussi leurs connaissances en la matière et les problèmes rencontrés. Un grand merci à toutes les personnes qui prendront le temps de répondre aux questions. Questionnaire disponible uniquement en ligne sur le site internet communal. ■

ATELIER MOBILE DE RÉPARATION DE VÉLOS



Faire réparer son vélo ou réaliser son entretien, c'est désormais possible à Bellevue ! Après la fermeture du

magasin de vente et de réparation de vélos Bike Store, il manquait un lieu sur la commune pour faire entretenir ou réparer son vélo à proximité de chez soi. Pour y pallier, mais aussi pour faciliter l'accès aux modes de transports doux, la Commune soutient la venue du Bicyclogue.

Tous les deuxièmes jeudis du mois, entre 15h et 18h, retrouvez Guillaume Ogy ou son équipe à côté de la mairie. Et vous ne pourrez pas le rater, son atelier mobile prend place dans une camionnette jaune. Réparation sans rendez-vous. Tarifs consultables sur www.bicyclogue.com.

DATES

- 13 mars
- 10 avril
- 8 mai
- 12 juin
- 10 juillet
- 14 août
- 9 octobre

Pas présent le jour du Jeûne genevois, le 11 septembre. ■

CONTRAT DE PRESTATIONS RENOUELÉ AVEC RETRIPA

En 2024, la Commune a réalisé, conjointement avec les Communes de Genthod et de Collex-Bossy, un appel d'offres pour l'attribution du mandat de levées et de traitement des déchets sur leur territoire. Le précédent appel d'offres avait été réalisé en 2017, il était donc nécessaire de renouveler la procédure d'un point de vue légal. Au total, deux entreprises ont participé à l'appel d'offres. L'entreprise qui a remporté le marché est celle déjà active à Bellevue, à savoir Retripa SA, basée à Vernier.

Le nouveau contrat de prestations est entré en vigueur le 1er janvier 2025, pour une durée de 5 ans. Arrivé à échéance, il peut encore être renouvelé deux fois un an.

En résumé, vos déchets continueront d'être levés par leurs soins. Pour toute question concernant les levées, l'entreprise peut être contactée soit par téléphone au 022 341 52 00 soit par courriel sur vernier@retripa.ch ■

LABEL MYCLIMATE, NOTRE ACTION EN FAVEUR DU CLIMAT

Engagée, cela fait maintenant plusieurs années que la Commune de Bellevue compense les émissions de CO₂ produites par son administration en soutenant des projets en faveur de la protection du climat. Depuis maintenant trois ans, les émissions produites sont constamment en baisse, avec 39 tonnes émises en 2023, contre 43,2 en 2022.

Pour compenser les émissions 2023, la Commune a décidé de soutenir un projet pionnier favorisant le stockage de carbone dans les terres cultivables dans la région du lac de Constance. ■



DE L'ÉNERGIE SOLAIRE À LA VIGNE BLANCHE

Le Centre sportif de la Vigne Blanche s'est mis à l'énergie solaire ! Dans le cadre de sa politique énergétique, la Commune de Bellevue a installé, en décembre dernier, des panneaux solaires, pour une capacité totale de 49.72 kWc sur la toiture de son restaurant et de son boulodrome. Ces installations complètent les équipements déjà présents sur le bâtiment du parascolaire au centre du village. ■

Culture, sports et loisirs

LA CULTURE POUR TOUS



La vie culturelle genevoise est riche et variée. Afin d'en faire profiter le plus grand nombre, particulièrement les personnes à revenu modeste, la Commune de Bellevue participe, avec la Ville de Genève et d'autres communes partenaires, à l'initiative du chéquier culture.

Composé de 6 chèques d'une valeur de CHF 10.- chacun, le chéquier permet aux bénéficiaires d'obtenir un rabais lors de l'achat d'un billet pour l'une des manifestations culturelles partenaires. Ils peuvent être utilisés individuellement ou cumulés dans leur totalité.

Conditions d'obtention

Le chéquier culture est proposé aux personnes qui :

- Ont plus de 21 ans et moins de 65 ans,
- Sont domiciliées à Bellevue,
- Bénéficient d'un subside groupe 1, 2 ou 3 ou 100% pour l'assurance maladie,
- Ne bénéficient pas d'autres réductions de tarif : jeunes, étudiants, AVS.

Les personnes qui remplissent les critères énoncés ci-dessus peuvent directement retirer leur chéquier culture à la réception de la mairie, pendant les heures d'ouverture, sur simple présentation de leur attestation de subside de l'assurance maladie et d'une pièce d'identité. ■

LES MÉRITES BELLEVISTES 2024



À Bellevue, l'année 2025 a débuté par une grande première. Le mercredi 8 janvier, le Conseil administratif a convié la population à la première édition de sa cérémonie des vœux. Une soirée pour faire le point sur l'année écoulée mais aussi présenter les projets à venir. Ce fut également une occasion pour remettre le mérite belleviste 2024, un titre qui récompense solennellement une personne belleviste qui s'est distinguée, par ses actions ou son talent, dans un domaine précis. Au total, ce titre a été remis à 5 lauréats.

Félicitations à :

- **Madame Sylvie Schurter**, auteure de livres kamishibai pour les enfants. En 2021, elle a notamment obtenu le prix « coup de cœur » pour une histoire écrite dans le cadre du concours de nouvelles de Jussy.
- **Madame Bridget Dommen**, calligraphe, conférencière et auteure de livres sur l'histoire, et en particulier sur des personnes qui ont marqué l'histoire suisse ou genevoise.
- **Monsieur Shams El Ouhichi**, espoir junior du tennis suisse, qui a reçu plusieurs distinctions au niveau natio-

nal. Il est 7ème suisse de sa catégorie, champion cantonal et a été qualifié pour le tournoi « passage espoir » en mai 2024.

- **Madame Isabel Kestin**, première lauréate du prix Bernard Lecache pour sa nouvelle « Paix sans genre » sur le thème « Ecrire contre la haine ».
- **Mesdames Isabelle Jeanclaude et Myriam Senften**, participantes au Trophée Roses des Sables, un rallye 100% féminin qui œuvre en faveur d'associations caritatives. Elles ont terminé au 4ème rang du classement général et gagné une étape nocturne. ■

SPORT EN ÉTÉ : APPEL AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES



Depuis plusieurs années, des cours de sport sont proposés gratuitement aux habitants de Bellevue, aux mois de juillet et d'août, tous les matins et soirs, du lundi au vendredi (excepté vendredi soir), au Centre sportif de la Vigne Blanche et à Port-Gitana.

Pour l'édition 2025, l'équipe organisatrice est actuellement à la recherche d'associations disponibles et motivées à proposer leurs activités sportives et de bien-être. En cas d'intérêt, merci de vous annoncer par courriel à l'adresse manifestations@mairie-bellevue.ch. ■

LA NUIT EST BELLE À BELLEVUE

La nuit sera belle à Bellevue **le vendredi 11 avril prochain**. Bellevue participe une nouvelle fois à cet événement transfrontalier, La nuit est belle !, qui sensibilise notamment aux effets de la pollution lumineuse. À 20h, le Professeur Pfenninger, du département d'astronomie de l'UNIGE, accueillera les participants pour une conférence qui se tiendra à la Maison Lérina (Route de Lausanne 316). En deuxième partie de soirée, nous lèverons les yeux pour observer le ciel et ses constellations. Il n'y a plus qu'à espérer que les nuages ne joueront pas les troubles fêtes. Information complète sur le site internet communal. ■

SENIORS EN MOUVEMENT CONTINUE



Forte de son succès, l'opération Seniors en mouvement continue en 2025. L'objectif ? Permettre aux seniors de pratiquer gratuitement une activité sportive à leur rythme et en fonction de leur condition physique. Renforcement musculaire, marche ou exercices doux, les séances d'une durée de 60 minutes sont ouvertes à tous, y compris aux personnes qui se

déplacent avec un moyen auxiliaire. Il est important de garder la forme ! Participation sans inscription.

Le rendez-vous est donné au Centre sportif de la Vigne Blanche les :

- Mardis à 10h – marche et exercices.
- Jeudis à 10h – exercices sur place. ■

LES ARTISANS SONT À LA RECHERCHE DE LEUR FUTUR PRÉSIDENT !

L'Association des Artisans recherche un nouveau président ou une nouvelle présidente. Si le monde de la création vous intéresse, que la créativité vous démange les doigts, n'hésitez pas à reprendre les rênes de l'Association. Grâce au local mis à disposition, vous pourrez partager vos projets, organiser des ateliers ou des cours, et développer vos élans créatifs, avec l'appui d'un comité sympathique, qui demande lui aussi à être complété.

Pour toute question ou demande d'information, écrivez un courriel sur asso.artisans.bg@gmail.com. ■

ASSOCIATION DES
Artisans
DE BELLEVUE - GENTHOD

LE FESTIVAL COUNTRY EST DE RETOUR !



Le week-end des 24 et 25 mai prochains, la place du village vibrera sous les airs de la musique country. Le Festival Country est de retour à Bellevue pour une quatrième édition haute en couleurs, avec des concerts de groupes locaux et internationaux : Triple Trouble, Route 65, Subway Cowboy, Full Moon Rodeo et les Mariotti Brothers. Le programme proposera également des animations pour tout public, avec notamment des démonstrations de line dance, un taureau mécanique, la vente d'habits et d'accessoires country de seconde main ou encore un petit train pour les plus petits ! Découvrez le programme complet tout prochainement sur le site internet communal.

VENEZ ASSISTER À UNE PIÈCE DE THÉÂTRE EN PLEIN AIR



Venez découvrir, *Les Diablogues*, une représentation du camion-théâtre de Carouge. Le rendez-vous est donné le **mercredi 18 juin à 20h sur le terrain de basket de l'école**. Entrée libre, dès 12 ans.

Sur l'avant-scène d'un vieux cabaret abandonné, deux anciens artistes complices échangent sur tout et rien. Ces deux-là bavardent, disputent, confèrent, discourent, dissertent, jacassent, papotent : ils diabloquent, quoi ! L'esprit de Dubillard (d)étonne, ses mots vont vite, ils fusent avec humour et légèreté. À la manière d'un cabaret-théâtre, les sketches s'enchaînent et tissent une toile loufoque qui fait sourire et admirer le pouvoir des mots. Un moment suspendu de théâtre en plein air.

De Roland Dubillard, mise en scène de Jean Liermier. ■

Social et jeunesse

PASS'N CLIC : UNE PERMANENCE POUR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS



Ouverte aux jeunes âgés entre 12 et 25 ans, la permanence Pass'N Clic a lieu le 1^{er} et le 3^{ème} lundi du mois à la Maison du Charron (Rue des Moulins 6, 1290 Versoix).

L'objectif est de permettre aux jeunes citoyens de Versoix, Genthod et Bellevue de bénéficier d'un soutien social, d'informations et d'appui dans leurs recherches de formation et d'emploi. Sur place, les jeunes peuvent s'adresser à des professionnels pour les aider à créer un curriculum vitae ou à élaborer un dossier de candidature, mais également pour toutes les questions concernant les impôts, le désendettement, les démarches administratives et la santé.

Des ordinateurs sont mis à disposition des participants et chaque permanence est animée par une conseillère en insertion professionnelle, des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et des éducateurs. Permanence gratuite, sans inscription. ■

ATELIERS IMPÔTS



Tout comme en 2024, la Commune s'associe avec celle de Genthod, afin de proposer aux jeunes adultes, âgés entre 18 et 25 ans, deux ateliers pour les aider à remplir leur déclaration d'impôts. Cette prestation de proximité permet d'éviter une taxation d'office et d'accompagner les plus jeunes dans une démarche administrative.

Le premier atelier aura lieu **le mardi 25 mars de 18h à 21h à Bellevue** à la salle des commissions (derrière la mairie, Parc des Aiglettes 2) et le second aura lieu **le jeudi 27 mars de 18h à 21h à Genthod** à la salle des sociétés (entre l'école et la salle de gym).

Afin que tout se passe au mieux, il est très fortement recommandé de créer un compte e-démarches (<https://www.ge.ch/creer-compte-e-demarches>) au minimum deux semaines avant de se rendre à l'un des ateliers.

Lors des ateliers, les jeunes devront apporter avec eux :

- Leur pièce d'identité,
- Leur téléphone mobile,
- Les documents nécessaires à la déclaration, soit :
 - le document « identifiants pour votre déclaration d'impôts 2024 »,
 - certificats de salaire / revenus 2024,
 - attestations bancaire ou postale 2024,
 - relevé de l'assurance-maladie / accident pour les primes et les frais médicaux 2024,
 - relevé de l'assurance-maladie / accident pour les primes et les frais médicaux 2024,
- les identifiants e-démarches.

Une collation sera offerte durant l'atelier. ■

PERMANENCES DÉSENDETTEMENT



Les Communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy proposent des permanences désendettement,

animées par la Fondation genevoise de Désendettement (FgD), en toute confidentialité.

L'objectif des permanences de la FgD est de permettre une prise en charge précoce, afin que les personnes concernées puissent reprendre le cours de leur vie. Ceci dans la mesure où les dettes constituent un frein à l'accès au logement et à l'emploi, ainsi qu'un élément péjorant pour la santé.

En 2025, les permanences auront lieu les jours suivants :

Horaire : mardi 16h-18h

- 08.04.25 Céligny, Route de Crans 1, mairie – 1er étage.

- 10.06.25 Genthod, Chemin de la Mairie 2, Espace Saladin.
- 12.08.25 Collex-Bossy, Route de Collex 199, Four à pain – derrière la mairie.
- 14.10.25 Pregny-Chambésy, Route de Pregny 47, mairie – Salle de réunion état civil.
- 09.12.25 Bellevue, Route de Lausanne 316, Maison Lérina.

Les permanences sont accessibles avec ou sans rendez-vous et sont ouvertes gratuitement à toute personne domiciliée dans l'une des cinq communes concernées. ■

PETITE ENFANCE : INSCRIPTIONS 2025-2026



Les P'tits Loups

L'espace de vie infantile Les P'tits Loups accueille les enfants dès 18 mois jusqu'à l'âge de la rentrée scolaire, tous les matins de 7h45 à 12h et le lundi, le mardi et le jeudi de 13h15 à 17h30.

Les inscriptions pour la rentrée 2025-2026 auront lieu **le samedi 15 mars de 9h à 12h** pour les enfants nés entre le 31 juillet 2021 et le 31 janvier 2024. CHF 50.- d'inscriptions seront perçus sur place.

Les enfants non domiciliés à Genthod sont accueillis en fonction des places disponibles.

Informations

Les P'tits Loups
Rue du Village 2
1294 Genthod
022 774 25 73
educpetitsloups@gmail.com
www.lespetitsloups1294.com

Le Petit Chevalier

L'espace de vie infantile Le Petit Chevalier accueille les enfants âgés de 18 mois à 4 ans, du lundi au vendredi de 8h à 18h, ainsi que le mercredi matin de 8h à 12h. Les inscriptions pour la rentrée 2025-2026 se feront exclusivement en ligne **dès le jeudi 13 mars** pour les habitants domiciliés sur les communes de Collex-Bossy et Bellevue. Elles seront ensuite ouvertes à tous dès le 28 mars. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée avec une priorité pour les enfants de Collex-Bossy, puis de Bellevue, du 13 au 27 mars.

Informations

Le Petit Chevalier
Route de Vireloup 107
1239 Collex-Bossy
022 774 47 80

pat@petitchevalier.ch
www.petitchevalier.ch

La crèche Les 4 Saisons

La crèche intercommunale Les 4 Saisons, exploitée par pop e poppa, bénéficie d'un partenariat public-privé avec le groupement intercommunal pour la petite enfance dont les Communes membres sont Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Elle accueille les enfants depuis la fin du congé maternité jusqu'à l'âge de la rentrée scolaire, du lundi au vendredi de 7h à 18h30.

Procédure de pré-inscription

Le parent qui souhaite inscrire son enfant doit remplir le formulaire en ligne disponible sur le site www.popepoppa.ch. Dans le respect des règles de priorité fixées dans le règlement, dès qu'une place se libère, la direction prend contact avec le parent inscrit sur la liste d'attente en ligne. Pour la prochaine rentrée scolaire 2025-2026, l'attribution des places s'effectue dans le courant du mois d'avril.

Admissions et inscriptions

Chaque Commune membre réserve un nombre de places au sein de la crèche (quota de places par Commune). Les enfants sont accueillis sous réserve de places disponibles et dans le respect des quotas de places des Communes membres. La direction accorde une priorité d'accueil selon un ordre décrit dans le règlement. Le règlement de la crèche intercommunale est accessible sur le même site, en spécifiant crèche intercommunale Les 4 Saisons.

Informations

Crèche Les 4 Saisons
Chemin de la Menuiserie 41
1293 Bellevue
022 758 08 36
direction@crecheles4saisons.ch
www.popepoppa.ch

Les Ticoquins

Le jardin d'enfants Les Ticoquins accueille les enfants dès 18 mois du lundi au vendredi de 7h45 à 11h45 sous la responsabilité d'une équipe éducative et d'un parent de garde bénévole.

Cette structure fonctionne sur le principe de l'échange et de la solidarité, à savoir qu'une famille qui désire placer son enfant doit, dans la mesure du possible, investir de son temps.

La structure permet aux enfants de trouver un lieu pour grandir et s'épanouir, et à leurs parents d'être partie prenante de l'éducation de leurs enfants et de tisser des liens sociaux.

Si vous désirez inscrire votre enfant, une « journée portes ouvertes » sera organisée **le dimanche 16 mars de 9h à 12h.**

Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée (la priorité sera donnée aux enfants habitant la commune).

Informations

Les Ticoquins
Chemin des Marettes 1B
1293 Bellevue
022 959 75 49 / 076 520 83 42
nadia.ticoquins@gmail.com ■

BESOIN D'UNE BOULE À FACETTES OU D'UN SAC DE MONTAGNE ? FAITES APPEL À LA MANIVELLE !

Soutenue notamment par la Commune de Bellevue, la coopérative La Manivelle œuvre en faveur de l'économie circulaire. Son concept : emprunter au lieu d'acheter. Ainsi, La Manivelle met à disposition de ses membres près de 4 000 objets pour une utilisation occasionnelle : outils de bricolage, matériel de nettoyage, de fête... vous trouverez de tout ! Un catalogue en ligne vous présente les objets, ainsi que leur disponibilité.

Pour soutenir les actions de cette association, ainsi qu'une consommation responsable, la Commune de Bellevue met gratuitement à votre disposition des pass annuels auprès de cette bibliothèque d'objets.

En cas d'intérêt et pour obtenir toutes les informations utiles, merci d'envoyer un courriel sur social@mairie-bellevue.ch.

Attention ! Le nombre de pass est limité, premier arrivé, premier servi ! ■

QUELLES PRESTATIONS FINANCIÈRES À LA RETRAITE ?

Vous souhaitez préparer votre retraite ? Le centre d'animation pour retraités organise une séance d'information publique à l'attention des personnes concernées le mardi 13 mai de 9h à 11h à l'Espace Saladin à Genthod (Chemin de la Mairie 2). ■

Sécurité

PYTHON SÉCURITÉ CONTINUE À PATROUILLER SUR LE SOL BELLEVISTE



L'an dernier, la Commune de Bellevue a réalisé un appel d'offres pour l'attribution du mandat de surveillance sur son territoire, avec l'entrée en vigueur du nouveau contrat au 1^{er} janvier 2025, et ce pour une durée de 4 ans. Arrivé à échéance, il peut encore être renouvelé deux fois un an.

Le précédent appel d'offres avait été réalisé en 2018, la Commune était donc tenue légalement de renouveler la procédure.

Cinq entreprises ont répondu et l'entreprise qui a remporté le marché est celle déjà présente sur le territoire communal depuis 2018, soit l'entreprise Python Sécurité SA, basée au Grand-Lancy. Leurs agents continueront donc à réaliser des rondes de surveillance à Bellevue. Interlocuteurs privilégiés, n'hésitez pas, en cas de besoin, à les contacter au 079 357 97 97 pour une intervention ou au 022 794 19 00 pour une question générale. ■

Infos pratiques

TRANSPORTS PUBLICS : UNE POLITIQUE DE SUBVENTIONNEMENT FORTE EN FAVEUR DES HABITANTS



Engagé pour une mobilité durable et accessible, le Conseil administratif a tenu à compléter les mesures cantonales pour encourager l'utilisation des transports publics auprès de ses habitants, tout en réduisant la charge financière des usagers et en particulier des familles. L'ensemble des mesures présentées ci-dessous a été approuvé par le Conseil municipal en novembre 2024.

Participation financière à l'achat d'un abonnement annuel unireso

Les Bellevisites bénéficient :

- D'une prise en charge financière de 50% pour les jeunes jusqu'à 24 ans inclus, qui ne bénéficient pas de la gratuité des transports publics, les adultes, ainsi que les bénéficiaires des prestations AVS/AI.

Comment l'obtenir ?

Jeunes jusqu'à 24 ans inclus et adultes :

- Se rendre sur webshop.tpg.ch puis se connecter à son compte,
- Cliquer sur « Offre de ma commune » et suivre les instructions.

Bénéficiaires AVS/AI :

- Jusqu'au 1^{er} avril 2025, ces personnes pourront directement bénéficier d'un remboursement auprès de la réception de la mairie pendant les heures d'ouverture, pour un montant de CHF 100.-, sur présentation d'une facture des tpg et d'une pièce d'identité.
- Après cette date, les personnes devront se rendre sur webshop.tpg.ch

Participation financière à l'achat d'une carte journalière dégriffée Commune

Les habitants profitent aussi d'une participation financière de CHF 12.- à l'achat d'une carte journalière dégriffée Commune pour les trajets en train. La disponibilité des cartes peut être consultée, sans réservation possible, sur la plateforme nationale des CFF, www.cartejournaliere-commune.ch. Leur achat se fait, quant à lui, à la réception de la mairie.

Participation financière à l'achat d'abonnements CFF

Les habitants réalisent également des économies à l'achat d'un abonnement annuel général, d'un demi-tarif ou d'un parcours annuel de la manière suivante :

- Subvention de 50% à l'achat d'un demi-tarif annuel
- Subvention de 10% sur l'abonnement général, de parcours et de demi-tarif plus, avec un remboursement plafonné à CHF 300.- maximum

Pour en bénéficier, les personnes concernées doivent se présenter à la réception de la mairie, avec une facture d'achat et une pièce d'identité. ■

DES CARTES CGN POUR LES HABITANTS

Comme d'habitude, la Commune de Bellevue propose à ses habitants des cartes journalières 1ère classe de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN). Ces cartes permettent de voyager en service horaire sur les bateaux de la CGN pendant toute une journée. Cependant, elles ne peuvent pas être utilisées sur les croisières à thème.

Nominatives, les cartes sont valables à une date précise.

Les cartes sont vendues aux prix de :

- Adultes : CHF 45.- / carte,
- Enfants de 6 à 16 ans et détenteurs du demi-tarif CFF : CHF 22.50.-/ carte.

Il vous suffit de vous présenter à la réception de la mairie, pendant les heures d'ouverture, muni d'une pièce d'identité. ■

NOUVEL EXPLOITANT POUR LA BUVETTE DU PORT SALADIN

La buvette du Port Saladin a un nouvel exploitant. Dès les beaux jours, retrouvez l'équipe du restaurant Bellavista sur la terrasse. La date d'ouverture exacte sera communiquée prochainement. ■

DES GOODIES JAUNE ET NOIR



Obtenez votre objet personnalisé aux couleurs bellevististes, parmi un large choix :

- Carafe : CHF 15.-
- Verres à vin rouge, avec gravure : CHF 45.- le pack de 6
- Verres à vin blanc, avec gravure : CHF 45.- le pack de 6
- Parapluie : CHF 18.-
- Puzzle : CHF 5.-
- Linge microfibre : CHF 15.-
- Mug : CHF 10.-
- Petits verres à vin blanc : CHF 30.- le pack de 6
- Verres viticole : CHF 30.- le pack de 6
- Verres napoli : CHF 30.- le pack de 6

Agenda

MARS

- Mardi 4 Sortie des seniors à Balexert.
 Mardi 11 Séance du Conseil municipal, salle François Borgel-Court, 20h30.
 Jeudi 13 Bicyclogue, atelier mobile de réparation de vélos, place du village, 15h-18h.
 Samedi 15 Inscriptions petite enfance, Les P'tits Loups, 9h-12h.
 Dimanche 16 Inscription petite enfance, journée portes ouvertes Les Ticoquins, 9h-12h.
 Samedi 22 Après-midi et soirée jeux de société de Tous en jeux, Les Aiglons, dès 15h.
 Samedi 22 Grande fête de l'APEB, préau couvert, 10h-16h.
 Dimanche 23 Tournoi d'échecs pour les enfants de l'école du Club d'échecs de Bellevue, Le Foyer, dès 14h.
 Dimanche 23 Élections municipales, local de vote, 10h-12h.
 Mardi 25 Ateliers impôts à Bellevue, salle des commissions, 18h-21h.
 Jeudi 27 Ateliers impôts à Genthod, salle des sociétés, 18h-21h.
 Samedi 29 Compétition de jiu-jitsu brésilien, Bellevue sports et culture, salle communale, dès 14h.

AVRIL

- Mardi 1 Sortie des seniors à Balexert.
 Mardi 8 Permanence désendettement, mairie de Céligny, 16h-18h.
 Jeudi 10 Bicyclogue, atelier mobile de réparation de vélos, place du village, 15h-18h.
 Vendredi 11 La nuit est belle à Bellevue, Maison Lérina, 20h.
 Dimanche 13 Élections municipales, second tour pour les exécutifs communaux, local de vote, 10h-12h (si besoin).
 Mardi 15 Séance du Conseil municipal, Maison Lérina, 20h30.

MAI

- Jeudi 1 Levée des encombrants.
 Mardi 6 Sortie des seniors à Balexert.
 Jeudi 8 Bicyclogue, atelier mobile de réparation de vélos, place du village, 15h-18h.
 Mardi 13 Séance du Conseil municipal, Maison Lérina, 20h30.
 Samedi 17 Après-midi et soirée jeux de société de Tous en jeux, Les Aiglons, dès 15h.
 Dimanche 18 Votation populaire, local de vote, 10h-12h.
 Samedi 24 et dimanche 25 Festival Country, Parc des Aiglettes.

JUIN

- Lundi 2 Séance d'investiture de la Législature 2025-2030, Maison Lérina, 20h30.
 Mardi 3 Sortie des seniors à Balexert.
 Mardi 10 Permanence désendettement, Espace Saladin à Genthod, 16h-18h.
 Jeudi 12 Bicyclogue, atelier mobile de réparation de vélos, place du village, 15h-18h.
 Mercredi 18 Pièce de théâtre en plein air, les Diablogues, terrain de basket de l'école, 20h.

Mairie de Bellevue

Route de Lausanne 329
 1293 Bellevue
 T 022 959 88 20
 info@mairie-bellevue.ch
 www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouverture de la réception

Lundi, mardi de 13h30 à 16h30
 Mercredi de 9h à 13h
 Jeudi de 13h30 à 19h
 Vendredi fermé

Police cantonale

T 117

Police municipale du Grand-Saconnex

T 0800 1218 18
 policemunicipale@grand-saconnex.ch

Python Sécurité SA

T 022 749 19 00

Le journal communal est préparé et édité par la Commune de Bellevue.

Il paraît quatre fois par an, en mars, juin, septembre et décembre.

La rédaction invite les associations communales

qui souhaiteraient annoncer un événement public à transmettre leurs textes d'ici le mercredi 30 avril 2025 à l'adresse:
 info@mairie-bellevue.ch.

Copyright photos/illustrations :

Commune de Bellevue/ Alain Grosclaude, Carole Parodi, Magali Girardin, Bicyclogue, Caroline Delaloye et images libres de droits.

Édition :

Conseil administratif

Conception, coordination et rédaction :
 Service communication

Mise en page et impression :
 Imprimerie du Cachot

Imprimé en Suisse à 1'720 exemplaires sur du papier 100% recyclé



Bellevue
 Ensemble pour un engagement durable